

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tenue le 18 décembre 2017 à compter 20h00, à l'endroit habituel des séances et à laquelle sont présents et forment le quorum requis :

Madame la mairesse	Francine Laroche
Mesdames les conseillères	Josée Gougeon Carmelle Hurtubise Handie Ladouceur Nathalie Lavoie
Messieurs les conseillers	Ghislain Collin Pierre Gagné

Le directeur général, Sylvain Langlais est présent et agit comme secrétaire de cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Francine Laroche ouvre la séance à 20h00.

2017-12-6664 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Josée Gougeon, appuyé par la conseillère Carmelle Hurtubise et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

- 1. VALIDATION DU QUORUM**
- 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 3. INFORMATION AUX RÉSIDENTS PRÉSENTS, L'ASSEMBLÉE SERA FILMÉE POUR QUE LE CONTENU VISUEL SOIT DISPONIBLE POUR DIFFUSION ULTÉRIEURE SUR CERTAINS MÉDIAS NUMÉRIQUES, SIGNATURE DE LA FEUILLE DE PRÉSENCE ET AUTORISATION POUR DIFFUSION ET PUBLICATION DU VISUEL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU BUDGET 2018.**
- 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 5. LÉGALITÉ DE LA CONVOCATION**
- 6. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018**
- 7. PRÉSENTATION DES PROJETS DE 2018 ET RÉSUMÉ DES POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS**
- 8. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 9. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

2017-12-6665 LÉGALITÉ DE LA CONVOCATION

Il est proposé par le conseiller Ghislain Collin, appuyé par la conseillère Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité par le conseil municipal d'attester de la légalité de la convocation à cette assemblée spéciale, tel que prévu aux articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉE

2017-12-6666 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018

ATTENDU QUE le conseil municipal doit adopter les prévisions budgétaires conformément à l'article 954 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27-1);

ATTENDU QU'il y a eu avis public affiché conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27-1);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Hurtubise, appuyé par le conseiller Pierre Gagné et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2018 tel que présentées, à savoir ce qui suit :

ADOPTION DU BUDGET 2018

ADOPTION DU BUDGET 2018	
REVENUS	
Taxes foncières générales	1 218 697
Taxes de services	306 265
Paiement tenant lieu de taxes	94 061
Services rendus	180 883
Imposition de droits	51 958
Amendes et pénalités	500
Intérêts	9 500
Transferts	339 526
TOTAL DES REVENUS	2 201 390
CHARGES	
Conseil municipal	88 793
Cour municipale	635
Gestion financière et administrative	339 589
Évaluation	48 138
Entretien ménager, fournitures et autres dépenses administratives	59 726
Police et centre d'appel	129 291
Sécurité incendie et premiers répondants	116 849
Sécurité civile et fourrière	3 458
Voirie municipale	369 144
Enlèvement de la neige	343 143
Éclairage des rues	5 500
Plaques de rue et signalisation	2 500
Quote-part transport adapté	677
Distribution eau potable – entretien	134 688
Matières résiduelles	162 352
Quote-part entretien cours d'eau	1 610
Santé et bien-être	9 297
Urbanisme	82 964
Développement économique et tourisme	30 994
Activités récréatives	60 576
Activités culturelles	53 138
Frais de financement (intérêts)	50 295
TOTAL DES DÉPENSES	2 093 357
Excédent (déficit) de l'exercice	108 033
CONCILIATION À DES FINS FISCALES	
Amortissements	(224 142)
Remboursement en capital	243 876
AFFECTATION	
Transfert à l'état des activités d'investissements	265 112
Excédent de fonctionnement affecté - Investissements	(176 813)
	88 299
	108 033
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	-

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a eu une période de questions à 21h10
 Une question de Monsieur Richard Werbrouck concernant le déneigement de la route 309.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La mairesse lève la séance à 21h20

Francine Laroche
Mairesse

Sylvain Langlais
Directeur général, sec-très.